

POLITIQUE DE L'OFFICE OF FOREIGN ASSET CONTROL (OFAC)

La politique de l'Entreprise Seaboard et ses filiales ("Seaboard") dispose de se conformer aux lois des États-Unis, ce qui incluent les règles et les règlements de l'Office of Foreign Asset Control, une division de la trésorerie américaine ("OFAC"). OFAC a été créé pour faire respecter les sanctions commerciales et pour atteindre les objectifs de sécurité nationale des États-Unis contre les pays étrangers ciblés et les régimes, les terroristes, les trafiquants de stupéfiants internationaux, ceux engagés dans des activités liées à la prolifération d'armes de destruction massive et les autres menaces à la sécurité nationale, la politique étrangère ou l'économie des États-Unis. Les règlements de l'OFAC interdisent aux entités américaines et leurs succursales étrangères, aux citoyens américains et à toute personne, indépendamment de la citoyenneté, située aux États-Unis, d'effectuer ou de faciliter les transactions ou d'effectuer de transferts monétaires aux certains pays désignés, entités désignées et aux personnes inscrites sur la liste de Ressortissants et d'Entités Particulièrement Désignées de l'OFAC ("OFAC Liste de SDN"). La liste comprend de nombreux navires répertoriés par nom et l'affrètement ou le fait de transporter de marchandises sur de tels navires sont aussi interdits.

Avant d'effectuer ou de faciliter des transactions étrangères ou d'effectuer de transferts monétaires, la personne responsable de la transaction doit passer en revue la liste SDN de l'OFAC pour s'assurer que la contrepartie à la transaction n'est pas sur la liste. Cette recherche peut être faite par l'examen de la Liste SDN de l'OFAC et/ou en souscrivant à une base de données consultable sur le web pour confirmer que les partenaires commerciaux de Seaboard ne sont pas sur la Liste SDN de l'OFAC.

En cas de la découverte de toute violation de la présente politique, la violation devrait être signalée sans délai à l'Avocat General de l'Entreprise Seaboard.

Tous les dossiers de conformité applicables à l'OFAC, les violations et les documents de travail utilisés dans les audits seront conservés conformément aux directives de l'OFAC (5 ans).

POLITIQUE DU OFFICE OF FOREIGN ASSET CONTROL (OFAC) ACCEPTATION

En cochant la case de confirmation sur l'écran suivant, je certifie avoir reçu, lu et compris, respecté et continuerai de respecter la Politique du OFAC (la « *Politique* ») de Seaboard Corporation. Je comprends que toute question concernant la Politique devrait être adressée au Chef de Contentieux du Département ou au Chef de Contentieux Général de la Société.

Veuillez fermer cette fenêtre pour continuer.